

**Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale du
Sénégal (CARES-SENEGAL)**

Plan d'action de la phase 2

Etat des lieux des filiales des entreprises multinationales et des Accords-Cadres Mondiaux (ACM) signés par les multinationales et les Fédérations Syndicales Internationales présentes au Sénégal

RAPPORT FINAL

Novembre 2018

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
AVANT PROPOS	3
Introduction.....	4
I.1 : le secteur de l'Agroalimentaire.....	0
I.2 : le secteur des Bâtiments et Travaux Publics	2
I.3 : Le secteur des Banques et Assurances.....	4
I.4 : Le secteur des hydrocarbures.....	8
I.5 : Le secteur des Services et des télécommunications	9
I.6 : Le secteur des transports et logistique	10
Source : CARES/SENEGAL, 2018I.7 : Le secteur des mines	10
Source : CARES/SENEGAL, 2018	12
I.8 : Le secteur de l'hôtellerie.....	13
II. Plan d'action pour les perspectives de l'action syndicale en rapport avec les résultats de l'état des lieux	14
III : RECOMMANDATIONS.....	0
III.1 : Recommandations générales.....	0
III .2 : Recommandations à l'endroit du Gouvernement.....	0
III .3 : Recommandations à l'endroit de l'EMN	0
III .4 : Recommandations à l'endroit des organisations syndicales	1
CONCLUSION.....	2
BIBLIOGRAPHIE	4

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACI : Accords-cadres internationaux

ACM Accords- cadres mondiaux

AFD : Agence française de développement

CARES : Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale

CFDT : Confédération française démocratique du travail

CNTS : Confédération nationale des travailleurs du Sénégal

CNTS/FC : Confédération nationale des travailleurs du Sénégal/Forces du changement

CSA : Confédération des syndicats autonomes

CSI-Afrique : Confédération syndicale internationale- Afrique

EMN : Entreprise multi nationale

FSI : Fédérations syndicales internationales

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OIT : Organisation internationale du Travail

UDTS : Union démocratiques des travailleurs du Sénégal

UNSAS : Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal

AVANT PROPOS

Malgré la mise en œuvre de plusieurs politiques de développement économique et social, le Sénégal n'a pas encore réussi à atteindre une croissance économique soutenue et le niveau de développement escompté. Cet état de fait s'explique par la faible implication des principaux acteurs, notamment les organisations syndicales, dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.

Pour une participation effective dans ce processus, les organisations syndicales doivent s'appuyer d'abord sur la recherche. Ce qui leur permettra de renforcer leurs capacités d'intervention et de mieux peser dans les débats sur les questions économiques et sociales. Il convient donc de mettre en synergie les actions syndicales en matière de recherche en vue d'une participation significative au dialogue social.

C'est pourquoi, depuis 2008, l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI- Afrique) s'est engagée dans un vaste programme de renforcement de capacités de ses affiliés. Elle a initié le projet conjoint «Soutenir l'action syndicale en matière économique pour faire du travail décent une réalité en Afrique» avec une organisation syndicale française, la CFDT et l'appui de l'AFD en vue de renforcer les capacités de 28 organisations syndicales affiliées. Ce projet qui est en cours d'exécution depuis 2013 concerne 8 pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina-Faso, Cote d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

Le but principal visé à travers ce projet est de renforcer la capacité des organisations syndicales en matière d'analyse économique et sociale et leur permettre d'être des acteurs influents dans la définition et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales au plan national et régional.

Pour mettre en œuvre ce projet, la CSI-Afrique a mis en place un Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale (CARES), dans huit pays francophones de l'Afrique de l'Ouest.

Au Sénégal, les cinq centrales syndicales affiliées à la CSI/Afrique constituent le CARES-SENEGAL. Il s'agit de la CNTS, la CNTS/FC, la CSA, l'UDTS et l'UNSA.

Dans le cadre de son programme de recherche, le CARES/SENEGAL travaille sur le thème de l'état des lieux des filiales des entreprises multinationales présentes au Sénégal et les accords-cadres mondiaux (ACM) signés par ces multinationales et les fédérations syndicales internationales (FSI)

Introduction

Les entreprises multinationales occupent une place importante dans les relations économiques internationales. Ainsi, les acteurs du monde du travail s'intéressent aux effets induits par leurs activités, notamment dans l'utilisation du capital, des techniques et de la main- d'œuvre.

Les gouvernements et les syndicats s'attendent à ce que ces entreprises contribuent à la promotion du bien-être économique et social, surtout par la création d'emplois décents et le respect des droits fondamentaux du travail.

Les entreprises multinationales dans leurs interventions abusent souvent de leur puissance économique, entrent en conflit avec les politiques nationales et avec les intérêts des travailleurs.

C'est ainsi que l'Organisation internationale du Travail (OIT), a institué une déclaration de principes tripartite en vue d'encourager les entreprises multinationales à contribuer positivement au progrès économique et social, ainsi qu'à minimiser les conflits que leurs diverses opérations peuvent entraîner. Dans le même sillage, les Nations Unies préconisent l'instauration d'un nouvel ordre économique international à travers les objectifs de développement durable.

L'OIT incite les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs à prendre des mesures et initiatives aptes à favoriser le progrès économique et social, dans le respect de ces principes, y compris ceux énoncés dans les lois et règlements nationaux.

A cet effet, les accords-cadres internationaux (ACI) ont été conclus entre les entreprises multinationales et les fédérations syndicales internationales (FSI). Ces ACI constituent des instruments qui réglementent les conditions et relations de travail dans les entreprises multinationales et tout au long de leurs chaînes de valeur mondiales.

Le présent rapport qui entre dans le cadre de la phase deux du projet « *Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour faire du travail décent une réalité en Afrique* » **porte sur le thème** : l'Etat des lieux des filiales des entreprises multinationales présentes au Sénégal et les Accords-cadres mondiaux (ACM) signés par les multinationales et les Fédérations Syndicales Internationales.

Les objectifs suivants sont visés dans le cadre l'étude.

Réaliser un état des lieux des filiales des EMN existant au Sénégal, des ACM signés par les FSI et les EMN dont les filiales sont au Sénégal ;

- Disposer d'informations sur les secteurs d'activités au Sénégal, les entreprises multinationales (EMN) et les filiales de ces EMN dans les secteurs ; les Fédérations Syndicales Internationales (FSI), parties prenantes des entreprises multinationales et de leurs filiales au Sénégal ; les syndicats et/ou les fédérations syndicales professionnelles affiliés aux FSI ou non au Sénégal en précisant si les syndicats et ou fédérations syndicales professionnelles sont membres ou non des 5 centrales du CARES Sénégal (CNTS, CNTS-FC, CSA, UDTS et UNSAS) ,les ACM signés entre les FSI et les EMN dont les filiales sont au Sénégal ;
- et de produire un document d'information et d'action syndicale pour les leaders et cadres syndicalistes dans le domaine de la RSE et de la promotion des droits syndicaux et humains au niveau des filiales des EMN.

Dans le cadre de cette étude deux approches méthodologiques sont retenues :

- **la recherche documentaire.** Les experts du CARES/Sénégal ont exploité des documents portant sur les accords-cadres mondiaux, les entreprises multinationales et les FSI présentes au Sénégal.

- **La collecte d'informations** auprès des centrales syndicales et de leurs syndicats affiliés a permis de renforcer la cartographie des acteurs.

Le présent rapport qui entre dans le cadre de la phase 2 du projet « *Soutenir l'action syndicale en matière économique pour faire du travail décent une réalité en Afrique* » analyse sous plusieurs angles,

Etat des lieux des filiales des entreprises multinationales et les Accords-cadres mondiaux (ACM) signés par les multinationales et les Fédérations Syndicales Internationales présentes au Sénégal. Il comporte quatre chapitres. La première partie décrit l'Etat des lieux des filiales des entreprises multinationales présentes au Sénégal et Accords - cadres mondiaux (ACM) signés par ces multinationales et les Fédérations Syndicales Internationales. La deuxième partie porte sur une feuille de route dans le domaine de la RSE et de la promotion des droits syndicaux et humains au niveau des filiales des entreprises multinationales. La troisième partie présente les recommandations faites par le CARES/SENEGAL pour la mise en œuvre d'une action syndicale en direction des filiales des EMN.

I.1 : le secteur de l'Agroalimentaire

Entreprises Multinationales (Nom et Pays d'origine)	filiales présentes au Sénégal	Secteurs d'activités	Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale	Centrale Syndical de la Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale	Fédération Syndicale Internationale	ACM concernant le secteur
AUCHAN (FRANCE)	AUCHAN SENEGAL	Distribution de produits alimentaires	UDTS-FO/AUCHAN Sénégal	UDTS-FO	Uni Global Union-UNI	accord mondial visant à préserver les droits des travailleurs et la liberté syndicale dans l'ensemble du réseau mondial de la multinationale
NESTLE (SUISSE)	NESTLE SENEGAL	AGROALIMENTAIRE	UNSAS/Nestlé Sénégal	UNSAS	UITA - Unit les travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie du monde entier	Absence d'ACM
GROUPE MIMRAN (FRANCE)	GMD+CSS	Agroalimentaire	SNAIS SYNTCAIAS Sections syndicales de la CSA, l'UNSAS de la CNTS, de la FGTS/B et de la CNTS-FC.	UDTS CSA UNSAS CNTS FGTS/B CNTS-FC	UITA - Unit les travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie du monde entier	Absence d'ACM
SANOFI AFRIQUE	PFIZER-SENEGAL	Produits pharmaceutiques	-Syndicat unique des travailleurs de	UNSAS CNTS	Uni Global Union-UNI	Accord sur les salaires minima conventionnels dans la branche

DE L'OUEST (FRANCE)			la santé et de l'action sociale- SUTSAS -Syndicat National des Travailleurs de la Santé- SYNTRAS			(fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire)
LABOREX (FRANCE)	LABOREX SENEGAL SA	Produits pharmaceutiq ues	Le Syndicat unique des travailleurs de la santé et de l'action sociale-	UNSAS	Pas d'affiliation	Absence d'ACM

Source : CARES/SENEGAL, 2018

I.2 : le secteur des Bâtiments et Travaux Publics

Entreprises Multinationales (Nom et Pays d'origine)	filiales présentes au Sénégal	Secteurs d'activités	Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale	Centrale Syndical de la Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale	Fédération Syndicale Internationale	ACM concernant le secteur
SOCIETE HENAN CHINE	SOCIETE HENAN CHINE-SENEGAL	Bâtiments et Travaux Publics-BTP	Néant	Néant	Fédération Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois-IBB	IBB/EEC : Convention collective sur le recrutement des travailleurs dans les entreprises d'Etat chinoises, 2012
SBG SENEGAL SA (SAUDI BINLADIN GROUP)	SBG SENEGAL SA (SAUDI BINLADIN GROUP)-SENEGAL	BTP Bâtiments et Travaux Publics-BTP	Néant	Néant	Fédération Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois-IBB	Absence d' ACM
EIFFAGE (FRANCE)	EIFFAGE SENEGAL	Bâtiments et Travaux Publics-BTP	du Syndicat National des Travailleurs de la Construction / des Bâtiments et des Travaux Publics (SNTC/BTP)	CNTS	Fédération Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois-IBB	Protocole d'accord relatif aux modalités de renouvellement du comité de Groupe du 09 décembre 2013

SUMMA - LIMAK(TURQUIE)	SUMMA	Bâtiments et Travaux Publics-BTP	-Syndicat Autonome des Travailleurs de l'aéronautique -Syndicat unique des travailleurs des Transports aériens et activités annexes au Sénégal (Suttaas)	CNTS/ Suttaas	Fédération Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois-IBB	Absence d'ACM
Addoha (MAROC)	Addoha	Bâtiments et Travaux Publics-BTP			Fédération Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois-IBB	Absence d'ACM

Source : CARES/SENEGAL, 2018

I.3 : Le secteur des Banques et Assurances

Entreprises Multinationales (Nom et Pays d'origine)	filiales présentes au Sénégal	Secteurs d'activités	Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale	Centrale Syndical de la Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale	Fédération Syndicale Internationale	ACM concernant le secteur
ALLIANZ ASSURANCE Allemagne	ALLIANZ ASSURANCE Sénégal	Banque	Syndicat des employés des assurances -Syndicat Autonome des Employés d'Assurance, des Banques, établissements financiers et organisme de crédit	CNTS UNSAS	UNI Finances	-Accord sur les lignes directrices pour la formation tout au long de la vie 2012 -Accord sur les lignes directrices concernant le stress au travail 2011 -Accord sur la participation des travailleurs au sein d'Allianz SE
Société Générale France	SGBS	Banque	-Syndicat des travailleurs des banques et établissements financiers du Sénégal(SYBEFS) -Syndicat des employés et cadres des banques et organismes de crédit	CNTS UNSAS	UNI Global Union UNI Finance	un accord sur les droits humains fondamentaux et la liberté syndicale signé le 3 juin 2015 à paris et renouvelé le 04 février 2019

			-Syndicat Autonome des Employés d'Assurance, des Banques, établissements financiers et organisme de crédit			
PNB Paribas France	BICIS	Banque	-Syndicat des travailleurs des banques et établissements financiers du Sénégal(SYBEFS) -Syndicat des employés et cadres des banques et organismes de crédit -Syndicat Autonome des Employés d'Assurance, des Banques, établissements financiers et organisme de crédit	CNTS UNSAS	UNI Global Union	Accord mondial entre PNB Paribas et UNI Global Union sur les droits du travail et l'égalité du genre (signé le 18 septembre 2018)
ECOBANK	ECOBANK Sénégal	Banque	-Syndicat des travailleurs des banques et établissements financiers du			

			<p>Sénégal(SYBEF S) -Syndicat des employés et cadres des banques et organismes de crédit -Syndicat Autonome des Employés d'Assurance, des Banques, établissements financiers et organisme de crédit</p>	<p>CNTS UNSAS</p>	<p>UNI Global Union UNI Finance</p>	<p>Absence d'ACM</p>
<p>CBAO-AWB Maroc</p>	<p>CBAO-AWB Sénégal</p>	<p>Banque</p>	<p>-Syndicat des travailleurs des banques et établissements financiers du Sénégal(SYBEF S) -Syndicat des employés et cadres des banques et organismes de crédit -Syndicat Autonome des Employés d'Assurance, des Banques, établissements financiers et</p>	<p>CNTS UNSAS</p>	<p>UNI Global Union UNI Finance</p>	<p>Absence d'ACM</p>

			organisme de crédit			
--	--	--	------------------------	--	--	--

Source : CARES/SENEGAL, 2018

I.4 : Le secteur des hydrocarbures

Entreprises Multinationales (Nom et Pays d'origine)	filiales présentes au Sénégal	Secteurs d'activités	Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale	Centrale Syndical de la Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale	Fédération Syndicale Internationale	ACM concernant le secteur
TOTAL	TOTAL SENEGAL	PRODUITS PETROLIERS	Syndicat national des travailleurs du pétrole et du gaz du Sénégal (Sntpgs)	CNTS-FC	Industrial ALL	Accord sur la promotion des droits humains fondamentaux du 22 janvier 2015
SHELL	SHELL SENEGAL-SA	Produits pétroliers	Syndicat national des travailleurs du pétrole et du gaz du Sénégal (Sntpgs)	CNTS-FC	Industrial ALL	Absence d'ACM
OIL LIBYA	OIL LIBYA-SENEGAL	Produits pétroliers	Syndicat national des travailleurs du pétrole et du gaz du Sénégal (Sntpgs)	CNTS-FC	Industrial ALL	Absence d'ACM

Source : CARES/SENEGAL, 2018

I.5 : Le secteur des Services et des télécommunications

Entreprises Multinationales (Nom et Pays d'origine)	filiales présentes au Sénégal	Secteurs d'activités	Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale	Centrale Syndical de la Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale	Fédération Syndicale Internationale	ACM concernant le secteur
EXPRESSO SENEGAL SA	EXPRESSO SENEGAL SA	TELECOMMUNICATION	-le Syndicat des travailleurs de la poste et des télécommunications (SNTPT).	UNSAS	Uni Global Union-UNI	Absence d'ACM
ORANGE	ORANGE	TELECOMMUNICATION	-le Syndicat national des travailleurs de Sonatel (SYTS), -le Syndicat des cadres et de l'encadrement de la Sonatel (SYNES) -le Syndicat des travailleurs de la poste et des télécommunications (SNTPT).	CNTS UNSAS	Uni Global Union-UNI	L'accord mondial sur les droits sociaux fondamentaux au sein du groupe Orange signé le 21 décembre 2006
SENTEL GSM SA (TIGO)	SENTEL GSM SA (TIGO)	TELECOMMUNICATION	-le Syndicat des travailleurs de la poste et des télécommunications (SNTPT).	UNSAS	Uni Global Union-UNI	Absence d'ACM

Source : CARES/SENEGAL, 2018

I.6 : Le secteur des transports et logistique

Entreprises Multinationales (Nom et Pays d'origine)	filiales présentes au Sénégal	Secteurs d'activités	Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale	Centrale Syndical de la Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale	Fédération Syndicale Internationale	ACM concernant le secteur
DP WORLD (Émirats arabes unis)	DP WORLD DAKAR SA	Transport et logistique	Syndicat National des Auxiliaires de Transport du Sénégal	UDTS	Fédération internationale des ouvriers du transport -ITF	Accord d'établissement
BOLLORE AFRICA LOGISTIQUE (France)	BOLLORE LOGISTIQUE ET TRANSPORT	Transport logistique	Syndicat National des Auxiliaires de Transport du Sénégal	UDTS	Fédération internationale des ouvriers du transport -ITF	Accord d'établissement
AIR France (France)	AIR FRANCE	Transport aérien			Fédération internationale des ouvriers du transport -ITF	Accord cadre concernant les services Air France - KLM et Martinair Cargo en Europe
ROYAL AIR MAROC (MAROC)	ROYAL AIR MAROC	Transport aérien	-Syndicat des Techniciens Aéronautiques du Maroc (STAM)	Fédération inter-Etats des Syndicats de voyages et du tourisme de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (FISAVET)	Fédération internationale des ouvriers du transport -ITF	Absence d' ACM

Source : CARES/SENEGAL, 2018

I.7 : Le secteur des mines

Entreprises Multinationales (Nom et Pays d'origine)	filiales présentes au Sénégal	Secteurs d'activités	Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale	Centrale Syndical de la Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale	Fédération Syndicale Internationale	ACM concernant le secteur
DANGOTE CEMENT Nigéria	DANGOTT E SENEGAL	Ciment	Collège des délégués	FGTS/B UDTS	Pas d'affiliation	Absence d'ACM
VICAT France	SOCOCIM Sénégal	Ciment	Syndicat des Industries Extractives et de Prospection Minière (SIEPM/FC)	CNTS/FC	IBB (région Afrique et Moyen Orient)	Accord sur la pénibilité du travail 05-04-2012
INDORAMA Indonésie	ICS Sénégal	Phosphate	Syndicat National des Industries Prospectives et Minières du Sénégal	CNTS CNTS/FC	Industri ALL	Absence d'ACM
Canadien Teranga Gold	SABODOL A GOLD OPERATIONS	Exploitation de l'or	Non-respect des conventions 87 et 98	Non-respect des conventions 87 et 98	Non-respect des conventions 87 et 98	Non-respect des conventions 87 et 98
Britannique TORO GOLD	Petowal Mining Company	Exploitation de l'or mako	Non-respect des conventions 87 et 98	Non-respect des conventions 87 et 98	Non-respect des conventions 87 et 98	Non-respect des conventions 87 et 98

	S.A. (PMC)					
L'Australien MINERAL DEPOSITS LIMITED – MDL)	GRANDE COTE OPERATIONS S.A. (GCO)	Exploitation du sable minéral à diogo				
la société australo-chinoise CARNEGI-ASTRON	la société australo-chinoise CARNEGI-ASTRON	Exploitation du ZIRCON à niafrang				

Source : CARES/SENEGAL, 2018

I.8 : Le secteur de l'hôtellerie

Entreprises Multinationales (Nom et Pays d'origine)	filiales présentes au Sénégal	Secteurs d'activités	Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale	Centrale Syndical de la Fédérations Syndicale professionnelle (FSP) ou Syndicat de la filiale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale	Fédération Syndicale Internationale	ACM concernant le secteur
Groupe Accor France	-pullman-dakar -teranga ibis-dakar -novotel-dakar-plateau -king-fahd-palace-dakar	Hôtellerie		Les syndicats membres de la coalition des centrales syndicales affiliées à la CSI (CNTS, CNTS-FC, CSA, UDTS et UNSAS)	Global Union UITA - Unit les travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie du monde entier	Accord Cadre
Club Méditerranée (France)	Club Méditerranée Sénégal	Hôtellerie			Accord relatif au respect des droits fondamentaux au travail et à la mobilité des salariés/es (personnel de service GE) du Club Méditerranée sur l'Europe Afrique en 2013	UITA - Unit les travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie du monde entier

Source : CARES/SENEGAL, 2018

II. Plan d'action pour les perspectives de l'action syndicale en rapport avec les résultats de l'état des lieux

STRATEGIES	ACTIONS	RESPONSABLES	PERIODE
-Diffuser largement les ACM pour leur appropriation par les acteurs du monde du travail.	Etat des lieux exhaustifs des filiales des entreprises multinationales et des Accords- cadres mondiaux (ACM) signés par les multinationales et les Fédérations Syndicales Internationales présentes au Sénégal	Confédération syndicales affiliées à la CSI (CNTS, CNTS-FC, CSA, UDTS et UNSAS)	2019
	Diffuser le document portant sur l'Etat des lieux		
	Organiser une campagne de sensibilisation à l'endroit des acteurs du monde du travail		
Prendre des mesures conjointes de formation pour la mise en œuvre des ACM, y compris en faveur des fournisseurs et sous-traitants	Préparer les formations	Confédération syndicales affiliées à la CSI (CNTS, CNTS-FC, CSA, UDTS et UNSAS)	2019
	Exécuter les formations		
	Evaluer les formations		
Améliorer le potentiel et la puissance des ACM comme un outil pour le syndicalisme	Campagne nationale, dans les filiales des entreprises multinationales, pour le respect des conventions et recommandations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • C 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndicale ; • C 98 sur le droit d'organisation et la négociation collective. • C 535 sur les représentants des travailleurs ; • C 144 sur les consultations tripartites ; • R 161 sur la négociation collective ; 	Confédération syndicales affiliées à la CSI (CNTS, CNTS-FC, CSA, UDTS et UNSAS)	2020-2021
Utiliser les ACM pour améliorer la négociation et le dialogue social avec les multinationales			
Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises dans les filiales des multinationales présentes au Sénégal, à l'échelle nationale et régionale dans le contexte des ACM (Accords-Cadres Mondiaux)	Faire un état des lieux	Confédération syndicales affiliées à la CSI (CNTS, CNTS-FC, CSA, UDTS et UNSAS)	2019-2020-2021
	Diffuser l'état des lieux		
	Organiser des campagnes de lobby :		
	Suivi-évaluation		
améliorer les relations de travail et les synergies entre les organisations	Campagne d'adhésion au niveau des FSI	Confédération syndicales affiliées à la CSI (CNTS, CNTS-FC, CSA, UDTS et UNSAS)	2019-2020-2021

syndicales (Confédérations syndicales affiliées à la CSI et les FSI).			
Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'ACM au niveau des filiales des EMN, des fournisseurs et sous-traitants	Procéder au suivi-évaluation annuel et formuler des recommandations	Confédération syndicales affiliées à la CSI (CNTS, CNTS-FC, CSA, UDTs et UNSAS	2019-2020-2021

III : RECOMMANDATIONS

A l'issue de cette étude, des recommandations portant sur l'appropriation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des ACM sont formulées à l'endroit du Gouvernement, des EMN et des organisations syndicales.

III.1 : Recommandations générales

- Diffuser largement les ACM pour une appropriation de l'accord par tous les acteurs
- Garantir la participation des acteurs à toutes les étapes du processus des ACM : élaboration, négociations, mise en œuvre
- Envisager la co-signature de l'accord par les principaux fournisseurs et sous-traitants de l'EMN.

III .2 : Recommandations à l'endroit du Gouvernement

- Formaliser la consultation des partenaires sociaux ;
- Veiller sur l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi
- Documenter les bonnes pratiques et les vulgariser
- Veiller à l'application des normes internationales du travail, notamment celles ratifiées par le Sénégal

III .3 : Recommandations à l'endroit de l'EMN

- Prendre des mesures conjointes de formation pour l'application des normes de l'OIT, y compris en faveur des fournisseurs et sous-traitants
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de l'ACM au niveau des fournisseurs et sous-traitants
- Communiquer les informations relatives aux entreprises présentes dans toutes les filiales des EMN présentes au Sénégal.
- Inclure des conditions de travail chez les fournisseurs et les sous-traitants dans la liste des sujets régulièrement traités dans les réunions de consultation permanentes
- S'efforcer d'accroître les opportunités et les normes d'emploi en tenant compte des politiques et des objectifs du Gouvernement en matière d'emploi
- Utiliser les technologies qui génèrent de l'emploi, de manière directe et indirecte

- Assurer un emploi décent aux travailleurs

- S'acquitter des obligations librement consenties concernant la stabilité de l'emploi et la sécurité sociale
- Consulter les autorités compétentes et les organisations de travailleurs de manière à harmoniser autant que praticable les plans concernant la main d'œuvre avec les politiques nationales de développement social ;
- Donner la priorité à la création d'emplois, à l'épanouissement professionnel, à la promotion et à l'avancement des travailleurs nationaux
- Eviter les procédures de licenciements abusifs
- Poursuivre la politique de formation en faveur de tous les travailleurs
- Renforcer la motivation des travailleurs, par le relèvement des rémunérations et l'amélioration de la politique sociale
- Maintenir les normes de sécurité et d'hygiène les plus élevés conformément aux exigences nationales
- Respecter davantage la liberté syndicale et le droit à la négociation collective

III .4 : Recommandations à l'endroit des organisations syndicales

- Etablir des relations professionnelles plus démocratiques
- Promouvoir une relation de confiance avec les employeurs
- Accroître la syndicalisation au sein des filiales des EMN présentes au Sénégal
- renforcer le pouvoir de négociation des travailleurs
- Aviser les Fédérations Syndicales Internationales des abus aux accords
- Veiller à l'amélioration la politique sociale des filiales des EMN présentes au Sénégal, en intégrant les intérêts des travailleurs des fournisseurs et sous-traitants ;
- S'impliquer dans le suivi de l'accord en rapport avec les parties prenantes ;
- Participer à la formation en prévention et gestion des conflits

CONCLUSION

Les Accords-Cadres Mondiaux (ACM) servent à protéger les intérêts des travailleurs et travailleuses dans toutes les opérations d'une multinationale.

Ils sont négociés à l'échelle mondiale entre une fédération syndicale internationale et une entreprise multinationale. Des Accords-Cadres Mondiaux visent à mettre en place les standards les plus élevés en matière de droits syndicaux, de santé, de sécurité, de pratiques environnementales et de principes de travail dans les opérations internationales d'une entreprise. Ils constituent ainsi des instruments qui réglementent les conditions et relations de travail dans les entreprises multinationales et tout au long de leurs chaînes de valeur mondiales.

Les syndicats internationaux et nationaux ont donc un rôle important à jouer dans la mesure où la promotion des ACI peut venir renforcer l'effet de mimétisme vu précédemment, et donc inciter de nouvelles entreprises à s'engager dans la signature d'ACI, ce qui ne peut être que bénéfique sur le plan sociétal. Dans ce cas, la signature d'un ACI ne résulte pas seulement de convictions réelles et profondes de l'entreprise mais d'une volonté d'imiter les autres entreprises afin de ne pas être pénalisée sur un marché donné. Les acteurs majeurs des ACI reconnaissent bien volontiers les enjeux liés au mimétisme. A titre d'illustration, nous pouvons citer l'appel fait aux banques françaises par Philip Jennings, Secrétaire Général d'UNI, au moment de l'annonce de la signature d'un ACI entre UNI et Société Générale :

« Il s'agit d'un accord inédit puisque c'est la première fois qu'une banque de cette taille signe un accord-cadre avec une organisation syndicale mondiale. Nous nous réjouissons que Société Générale soit la première et nous invitons les autres banques, françaises ou étrangères, à suivre cet exemple » (source : communiqué de presse daté du 3 juin 2015).

Ces accords, cela été précédemment souligné, font l'objet d'une terminologie évolutive. Il convient cependant de distinguer les accords cadre européens (ACE) des accords-cadres internationaux (ACI) puis les accords mondiaux d'entreprise (AME), appelés aussi parfois accords-cadres mondiaux.

Il est généralement admis que l'évolution des accords a montré que l'on pouvait identifier différentes générations d'accords : au fil des expériences acquises par les acteurs et de la structuration progressive des fédérations syndicales internationales, les clauses dans les accords se diversifient pour concrétiser l'application effective de l'accord dans toutes les entités concernées, réalisation une extension des accords du cadre européen au cadre mondial.

Les études réalisées montrent très nettement que les entreprises multinationales qui ont une expérience ancienne de négociation d'accords à l'échelle du groupe ont une bonne visibilité des enjeux propres à la mise en place d'accords mondiaux.

En revanche dans des groupes qui font face à une internationalisation rapide comme Orange, les difficultés de mise en place de l'accord peuvent survenir après la conclusion de l'accord.

C'est dans cette perspective que le CARES/Sénégal envisage, dans le cadre de son plan d'action 2019, de finaliser l'étude sur le cas spécifique d'Orange/Sénégal. Objectif : analyser les accords cadre d'Orange et leur application au Sénégal, y compris dans les entreprises sous-traitantes.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Déclaration Tripartite sur les Multinationales, Genève, le 28 mars 2006. OCDE (2011), Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*
2. *OCDE (2011), Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Éditions OCDE*
3. *Grillat, M.L. et Mérignac, O. (2011), Stratégie de contrôle des activités internationales : la GIRH comme levier clé d'intégration et de coordination des firmes multinationales, Management international / International Management / Gestión Internacional, 16 (1).*
4. *Barreau, J., Arnal, J. (2010). Responsabilité sociale de l'entreprise, comité d'entreprise européen et négociation collective transnationale - L'exemple du groupe ACCOR. Négociations, 14(2), 21-35*
5. *Baker (J.), « Les accords mondiaux et la gouvernance à l'échelle planétaire », dans La RSE ? Vecteur d'un droit mondialisé? Dir. I. Daugareilh, Bruylant, 2017, p. 181-194.*
6. *Baylos-Grau (A.), « Nouveaux espaces de réglementation dans la mondialisation : entreprises transnationales et accords cadre-internationaux », dans Responsabilité sociale de l'entreprise transnationale et globalisation de l'économie, Dir. I. Daugareilh , Bruylant, Bruxelles, 2010, p.195.*
7. *Belporo (C), « Les enjeux contemporains de l'encadrement de la responsabilité des entreprises en matière de droits humains dans la chaîne d'approvisionnement : le cas pratique de la tragédie du Bangladesh », RDT 2016, p. 122.*
8. *Bethoux (E.), « Les négociations transnationales en Europe : développement et enjeux », Europe et Société, 2008, Maison de l'Europe, Paris.*